DEPARTEMENT DE L'ESSONNE Arrondissement d'Etampes Canton d'Arpajon

N° 2024 031

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION		L'an deux mille vingt quatre
22 MARS 2024		Le vingt-huit mars
DATE D'AFFICHAGE		Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
4 AVRIL 2024		publique sous la présidence de Monsieur PICHON Jean-Marc, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS		Etaient présent(e)s: M. PICHON Jean-Marc – M. SAADA Raoul – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – Mme CAZADE-SAADA
EN EXERCICE :	27	Claire – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – M. FAUCHÉ
PRESENTS:	15	Fabien – Mme PEDRONO Anne-Marie.
VOTANTS:	21	Absent(e)s représenté(e)s: Mme DUCHOSAL Christine - M. DUCHOSAL Frédérick - Mme SCACCHI Anne - M. LION Robert - M. TISCHENBACH Thierry - Mme COLLIN Monique.
		Absent(e)s non représenté(e)s: Mme MOAL Sylvie – Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme BILIEN Carine – M. GOFF Jullian.
		Monsieur LAURENT Eric a été désigné secrétaire de séance.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES 2024/2025 ET SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE TIERS PAYANT AVEC L'AGENCE IMAGINE R

Madame MOUNOURY Aurélie, rapporteur, informe le Conseil Municipal que depuis plus de dix ans, la commune participe financièrement aux frais de transport des jeunes collégiens, lycéens et étudiants jusqu'à leur 23ème anniversaire et depuis 2020, jusqu'au 25ème anniversaire, à raison de 50 € de subventionnement par année scolaire par jeune Buxéen.

Il est proposé de reconduire cette participation financière pour l'année scolaire 2024/2025.

En vue de faciliter et diminuer les opérations comptables liées au versement de ces subventions, la commune souscrit aux contrats tiers payant avec l'agence Imagine R, consistant à régler directement et mensuellement à l'organisme la participation communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2024,

Vu les contrats tiers payant Scolaire et Etudiant 2023/2024 proposés par l'Agence Imagine R.

Après avis favorable de la Commission Animation du Territoire du 18 mars 2024.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame MOUNOURY,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

ADOPTE une participation financière annuelle fixe à 50 € des charges de transport réglées par les collégiens, lycéens et étudiants Buxéens de moins de 26 ans pour l'année scolaire 2024/2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un contrat Tiers payant imagine R Scolaire et un contrat Tiers Payant Imagine R Étudiant avec le Imagine R Comutitres S.A.S., gestionnaire du titre de transport Imagine R.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20240328-DEL2024-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024 Publication : 04/04/2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

